

MAIRIE
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **20 décembre 2013**

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone : 04 68 21 70 72
Télécopie : 04 68 37 51 29

.....
Séance du 19 décembre 2013
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 10

Date de la convocation : 12 décembre 2013

Présents : Jean-Marc BENS, Bruno BOTET, Nicolas BOUIGUES, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Anne-Marie MARCONI, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Nadia ROUAUD.

Absents excusés : Georges JOURDA, Lazare NAVARRO, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN.

Absents : René MUNOZ, Nathalie WILHEM

Procurations : Néant

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Christian PICAMAL.

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2013 : à l'unanimité.

I. RELEVÉ DE DÉCISIONS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rend compte des décisions prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

Délibération N° 261/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal, prend note de la décision suivante :

- Renoncement à exercer le droit de préemption urbain :
 - Sur le bien cadastré AH 193 situé Avenue de Tresserre et appartenant à M. LELAURAIN Pascale.
 - Sur les biens cadastrés AB 84 et AB 91 situés LAS HORTES et appartenant à M. NOE Michel.
 - Sur le bien cadastré AD 63 situé 1, Impasse Perpinya et appartenant à M. GADEAU Xavier.
 - Sur le bien cadastré AH 146 situé au 31, Rue des Camélias et appartenant à M. VETIER Pascal.
 - Sur le bien cadastré AC 50 situé 6, Rue François Arago et appartenant à M. NAVARRO Lazare
 - Sur le bien cadastré AD 39 situé 34, Avenue des Pyrénées et appartenant à M. RAITZ Cédric et M. TAVERNIER Sandra.
- Signature Marché :
- Achat Convecteurs Ecoles :
Titulaire du Marché : CCL – 3 825.66 € HT.

II. ACQUISITION

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle la nécessité d'acquérir une bande de terrain rendue indispensable à la réalisation de la voirie communale reliant les quartiers « Marseille » et « Les Ortes ». Il précise qu'il s'agit de la parcelle cadastrée AB 180 d'une superficie de 219 m², et il propose l'acquisition au prix de 3500€.

Délibération N° 262/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de disposer de cet espace pour réaliser

l'élargissement de la voie communale reliant le lotissement Marceille au Chemin de las Hortes.

ACCEPTE l'acquisition auprès de Monsieur NOE Michel, de la parcelle AB 180 d'une superficie de 219m² pour la somme de Trois mille cinq cents Euros (3 500 Euros)

DIT que les frais de géomètre et de mutation seront à la charge de la commune.

DONNE son accord pour classer cette parcelle dans le domaine public communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié portant transfert de propriété au profit de la Commune

III. MISSION ATESAT

Rapporteur : Marie PLESSIS

Le Rapporteur, rappelle les modalités de mise en place de l'ATESAT et expose les besoins de la commune en assistance technique ainsi que les missions qui pourraient être contractualisées avec la DDTM dans le cadre de l'ATESAT.

Il expose au Conseil Municipal le contenu de cette assistance qui pourrait être fournie par le service de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, et qui comprend des missions dites « de base ».

Son coût s'élève en 2013 pour Villemolaque à 327.16 € pour les missions de base.

La signature d'un contrat pour une durée de un an renouvelable deux fois est nécessaire.

Délibération N° 263/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter la mise en place de l'ATESAT
- d'autoriser monsieur le maire à négocier et à signer la convention avec l'Etat (DDTM) et d'inscrire la dépense au budget communal.

IV. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe l'assemblée que le Conseil général nous propose la version définitive de la convention qui liera la Commune et le Département des P.O en vue de la poursuite du projet de déviation. Il rappelle que ce point a déjà été présenté et débattu en questions diverses lors de la séance du 17/10/2013, réunion au cours de laquelle un accord de principe unanime avait été constaté.

Enfin il donne connaissance de la version définitive de la convention qui précise les conditions financières et qui doit être soumise à l'avis du Conseil municipal.

Délibération N° 264/2013: Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet de Convention tel que présenté.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer ce projet et tous documents à intervenir relatifs à cette affaire.

V. DELIBERATIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Rapporteur : Christine DRUILHE

- Le rapporteur rappelle l'acquisition de la bande de terrain reliant les quartiers « Marceille » et « Les Ortes » et la nécessité pour pouvoir la financer d'ouvrir un nouveau programme d'investissement.

Délibération N° 265/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal approuve la création du : PROGRAMME 141 – « Acquisition Terrain Voirie » et les crédits y afférents comme indiqués ci-après :

- Diminution sur crédits Dépenses déjà alloués:			
Réhabilitation du Centre ancien	2312	129	5 000.00
- Crédits supplémentaires Dépenses :			
Acquisition Terrain Voirie	2111	141	5 000.00

- Le rapporteur rappelle la vente de la bande de parcelle de terrain qui jouxte le lotissement « La Joncasse » et, l'obligation de créer de nouvelles lignes budgétaires pour pouvoir encaisser les fonds au budget

Délibération N° 266/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal approuve les crédits supplémentaires ci-après :

- Crédits supplémentaires Recettes		
Terrain nus	2111-040	698.51
Plus-value sur cession immobilisation	192-040	301.49
- Crédits supplémentaires Dépenses :		
Valeur comptable des immobilisations	675-042	698.51
Diff. sur réalisation transf en Investis.	676-042	301.49

- Le rapporteur présente la proposition pour les virements de crédits.

Délibération N° 267/2012 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits ci-après :

- Diminution sur crédits déjà alloués:		
Dépenses Imprévues	022	1 500.00
Entretien bâtiments	61522	4 000.00
Indemnités	6531	2 200.00
Travaux centre ancien 2 ^{ème} Tranche	2312 129	3 000.00
Matériel et Outillage	21757 115	1 900.00
- Augmentation de crédits :		
Cot. Sécu Soc. Elus	6534	2 200.00
Fournitures Voirie	60633	3 000.00
Matériel Roulant	61551	2 000.00
Honoraires	6226	500.00
Travaux bâtiments	2315 112	3 000.00
Mobilier	2184 115	1 700.00
Installation Générale	2181 115	200.00

VI. SORTIE D'ACTIFS

Rapporteur : Marie PLESSIS

Le rapporteur rappelle qu'il est préconisé de sortir de l'inventaire et de l'actif les biens renouvelables acquis avant 2007 et en 2007 et ce, au 31 décembre 2013.

Il rappelle également que les chiffres ci-dessous correspondent à une valeur comptable et non pas à une valeur vénale ou marchande.

Délibération N° 268/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal **DECIDE** de sortir de l'inventaire les biens ci-après :

<u>N° INVENTAIRE</u>	<u>DESIGNATION</u>	<u>ANNEE</u>	<u>MONTANT</u>
2181-1	Sonorisation	2000	821.30 €
2181-2	Illuminations	2005	456.75 €
2181-24	Jeux jardins Enfants	2005	2.317.86 €
2181-5	Motopompe Tronçonneuse	2006	708.62 €
2183/23	Jeu actiplay	2004	737.75 €
2182-1	Renault Express	2001	762.25 €
2182/2	Camion Benne	2004	12 000.00 €
2182/3	Renault 5	2001	800.00 €
2183/11	Ordinateurs Ecoles	2001	948.11 €
2183/16	Ordinateurs Mairie	2003	1 600.71 €
2183/17	Photocopieur E-P	2001	911.65 €
2183/18	Micro-Ordinateur	2001	3 628.29 €
2183/19	Photocopieur E-M	2003	911.65 €
2183-20	Ordinateur mairie	2004	999.00 €
2183-21	Ordinateur mairie	2004	1 160.12 €
2183-22	Ordinateur mairie	2004	143.52 €
2188/15	Vitrine	2006	552.97 €

VII. PRESENTATION DE RAPPORTS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance du contenu des rapports annuels 2012 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Délibération N° 269/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport de la Communauté de Communes des Aspres :

- Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

VIII. COMMANDE A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Rapporteur : Christian PICAMAL

Le rapporteur rappelle qu'il convient de délibérer afin de pouvoir effectuer la commande annuelle à la pépinière départementale.

Délibération N° 270/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide de demander comme tous les ans à la pépinière départementale des plants d'arbres et d'arbustes afin d'améliorer l'embellissement des espaces publics.

IX. PRESENCE POSTALE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle que le projet de création d'une agence postale communale a été discuté plusieurs fois dont plus récemment au cours de la séance du 06/06/2013.

Il donne les dernières informations recueillies, informations qui nous incitent à différer la création d'une agence postale dans l'attente des conditions que proposera le prochain contrat.

Le Conseil municipal valide la proposition de différer la décision de création.

X. QUESTIONS DIVERSES

Rapporteurs : Marie PLESSIS et Jean-Claude PERALBA

1. Acquisition d'un nouveau logiciel

Mme PLESSIS informe l'assemblée que le passage à la norme de dématérialisation PES via le portail de la DGFIP (logiciel internet de la Direction Générale des Finances Publiques) concernant les protocoles d'échange entre les collectivités locales et les perceptions sera obligatoire à compter du 1 janvier 2015.

La société BERGER LEVRAULT, notre fournisseur et assistant pour nos logiciels, propose le passage de la gamme VEGA, utilisée actuellement, à la gamme e-magnus. Cette gamme intègre dès à présent tous les outils nécessaires au passage à la norme « PES » (les logiciels actuels du secrétariat, vieux de 15 ans, ne permettent pas ce passage) Le délai de réponse de la DGFIP pour la mise en place du « PES » est d'un mois, le délai pour le passage à e-magnus est de 5 mois. Il serait opportun de passer commande le plus rapidement possible à la norme « PES » afin d'éviter un blocage au moment où toutes les collectivités effectueront cette transition.

Le Conseil Municipal donne son accord pour acquérir les logiciels permettant cette dématérialisation.

2. Informations

- Rénovation de l'éclairage du court n°1

Le maire informe que suite à l'accord de principe émis au cours de la séance du 06/06/2013, la consultation des entreprises sera lancée courant janvier.

- Incendie d'une maison d'habitation

Le maire donne connaissance des conditions particulières de cet événement, de l'ouverture d'une enquête criminelle ainsi que de la situation judiciaire actuelle du suspect.

- Rythmes scolaires

Le maire informe que la CCA a pris la compétence « Activités périscolaires » et qu'elle a dès à présent engagé la concertation avec les enseignants ainsi que la mobilisation des ressources humaines nécessaires à l'exercice de cette compétence.

- Noël des agents

Rappel de la date : lundi 23 décembre à 18h, salle du Conseil municipal.

Séance levée à **22h**.

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA